

**ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025  
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Maire de la Commune d'Ondes,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L522-23 et L522-31 du code général de la fonction publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BEUZE Aurélie	Adjoint Administratif Echelon 8	-

**ARTICLE 2 :**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**ARTICLE 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ondes, le 24 décembre 2024  
Le Maire,  
André PAVAN



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE Cedex 7 ; Téléphone : 0562735757 ; Fax : 0562735740) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

## ARRETÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire de la Commune d'Ondes,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L522-23 et L522-31 du code général de la fonction publique,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BLAISSA Christine	Adjoint Technique Echelon 8	-

**ARTICLE 2 :**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	3	0	3
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**ARTICLE 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ondes, le 24 décembre 2024

Le Maire,  
André PAVAN



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE Cedex 7 : Téléphone : 0562735757 ; Fax : 0562735740) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*